



## DECLARATION LIMINAIRE

### Réunion relative aux agents non titulaires D49

[www.fnte.cgt.fr](http://www.fnte.cgt.fr) Dans la dernière période, les gouvernements successifs ont fait mine de mettre en place des politiques volontaristes en matière de lutte contre la précarité même si la lutte contre les inégalités statutaires reste encore un chemin inexploré pour l'administration. La récente ouverture des concours SAUVADET ne constitue pas une réponse aux attentes des agents contractuels du décret 49, qui de par leur fonction et leur avancement dans leur parcours professionnel n'ont nullement d'intérêt à s'engager dans un changement statutaire peu favorable. D'autant plus que ce dispositif ne s'applique pas à l'ensemble des agents contractuels !

Aujourd'hui la pluie de réforme régressives du statut des fonctionnaires comparée à l'absence de toilettage depuis 2009 de la grille des agents D49, tient plus d'un blocage politique que de la contrainte budgétaire. Cette disparité génère évidemment individualisme et incompréhension.

De plus, la transmission tardive en deux temps des documents de travail constitue également un frein dans l'analyse des évolutions à venir. Dans ces conditions, la CGT restera critique mais ne prendra pas de décision sans l'aval des personnels.

Comme à chaque CCPAD, la CGT réitère ses demandes pour :

- un toilettage de grille égalitaire au regard de l'inflation grandissante depuis 2009 ;
- la fusion des catégories A et HC, 1C et 1B ;
- l'attribution d'une IFT évaluée sur la base d'une IFTS.

Il est nécessaire d'avoir une revalorisation du point d'indice, une réforme des grilles indiciaires qui se traduit par une augmentation du nombre de point et d'une augmentation des primes.

La CGT est à l'offensive sur le dossier des agents D-49 en particulier depuis 2002 année de création de la CPAD (ancêtre de la CCPAD). Ses élus n'ont pas ménagé leur peine dans ce sens notamment pour la prise en compte des diplômes pour les avancements ou les reclassements d'agents. Ce fut également le cas lors de la mise en place du toilettage du décret 49 qui a abouti en juillet 2009 à une modification du décret initial qui hélas a amené assez peu de choses bénéfiques aux agents.

Pour la CGT, il faut rester en D49 et travailler ensemble à une revalorisation salariale. La CGT est totalement opposée à l'intégration en 84-16 : une situation précaire même en CDI.

Merci pour votre attention.

Montreuil, le 22 mai 2017,

